

Exemple d'une prise de position concernant un projet de recherche prévu à l'étranger

Le projet susmentionné a été apprécié selon les directives de la ICH-GCP. Il remplit les conditions à respecter en Suisse lors de projets de recherche avec des êtres humains, qui sont :

- Validité scientifique et relevance du projet de recherche et des résultats attendus.
- Rapport risque-profit favorable
- Accord du probant
- Respect de la sphère privée et confidentialité
- Procédé de dédommagement dans le cas d'un dommage
- Qualification professionnelle des chercheurs suisses impliqués dans le projet
- Définition des qualifications exigées pour les autres chercheurs

L'acceptation du projet du point de vue éthique dépend de conditions locales qui n'ont pas pu être évaluées. La présente prise de position ne concerne pas les points suivants:

- Procédé de recrutement des sujets, ainsi que les formulaires d'information et les formulaires de consentement rédigés dans la langue locale.
- Dédommagement adéquat des personnes lésées (formes de dommages couverts ainsi que montant du dédommagement)
- La qualité de l'infrastructure locale (matériel, locaux, personnel etc.) du point de vue de la sécurité du probant
- La qualification professionnelle des chercheurs de nationalité étrangère

Les points mentionnés ci-dessus nécessitent une appréciation par la (les) commission(s) d'éthique du lieu où a lieu l'expérience